

ZV0000230

030

04

REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

INSTITUT SENEGALAIS DE RECHERCHES
AGRICOLAS (I.S.R.A.)

LABORATOIRE NATIONAL DE L'ELEVAGE
ET DE RECHERCHES VETERINAIRES

SEMINAIRE ORGANISE PAR ENDA ET L'UNIVERSITE DES MUTANTS
SUR LE THEME :
"LES IMPACTS SOCIAUX ET CULTURELS DES BARRAGES
DE DIAMA ET DE MANANTALI SUR LES POPULATIONS LOCALES"

Saint-louis du 28 mai au 1er juin 1985

INCIDENCE DES BARRAGES SUR LA FAUNE,
LA FLORE ET LE BETAIL

Par A. GASTON

REF, N° 66/AGROSTO.
MAI 1985,

INCIDENCE DES BARRAGES SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LE BETAIL

Ce vaste problème ne peut être traité dans le cadre d'un exposé de quelques pages, aussi nous limiterons nous à présenter les faits les plus connus et à mettre en relief les divers problèmes issus de la mise en eau des barrages,

I - LES MISES EN EAU DES BARRAGES

La vallée du Fleuve Sénégal connaîtra au cours des prochaines années, plusieurs étapes avant la phase finale.

En 1986, le barrage de Diama sera mis en eau, ce qui arrêtera la remontée de la langue salée ; les crues du fleuve existeront toujours,

Puis, environ 2 ans après, ce sera au tour du barrage de Manantali et il est théoriquement prévu la suppression des crues ; ce barrage régulant le cours du fleuve. Il est possible que cette hypothèse soit remise en question et qu'il y ait une crue "artificielle" chaque année.

Dans le Delta du Sénégal, les conditions seront différentes selon que la digue de la rive droite, côté mauritanien sera ou non édifiée.

II - ACTION SUR LA FAUNE

Indépendamment de la mise en oeuvre des barrages, la faune sauvage est en régression, à cause de l'action combinée de l'homme et du climat. L'homme, par l'agriculture et l'élevage, réduit les aires d'habitat de la faune et la sécheresse y rend les conditions de vie plus difficiles. Le Sion a été éliminé de la basse et moyenna vallée ; dans le lac de Guiers et le Parc national du Djoudj, crocodile du Nil et lumantin sont rares et menacés.

Dans la haute vallée, la retenue de Manantali recouvrira près de 43 000 ha, ce qui chassera lions, antilopes, etc... vers des territoires déjà occupés. Les aménagements agricoles prévus, contribueront à augmenter la pression sur ces territoires, au détriment de la faune.

Le barrage de Diama, après sa mise en service, ne provoquera pas de retenue d'eau à proprement parler, mais il assurera le remplissage correct des bras du delta en eau douce, ce qui aura un effet positif sur la faune, améliorant les conditions de vie.

La mise en place de périmètres fourragers ne pourra se faire, pour des raisons matérielles que progressivement ; fourrage cultivé et résidus de récoltes pourront alors être utilisés pour alimenter les animaux d'agriculteurs qui feront de l'embouche. L'adaptation à ce mode d'élevage risque de poser des problèmes à l'éleveur traditionnel, du Ferlo par exemple. Au cours de l'après barrage, ce type d'élevage devra être inclus dans les plans de développement qui ne devront pas se limiter à une frange étroite le long du fleuve.

Il est fort probable que dans un premier temps, la disparition des parcours du Walo, l'occupation des terres par les périmètres agricoles, la gêne pour l'accès au fleuve auront un impact négatif sur le bétail et les éleveurs.

Dans un deuxième temps, les périmètres installés par des agriculteurs, avec les sous-produits et éventuellement les cultures fourragères, créeront une demande d'animaux à emboucher.

C'est à ce stade que l'on doit parfaire l'effort de stratification entrepris au Sénégal en particulier en organisant le Ferlo comme zone de naissance, le réélevage se faisant soit au sud, comme c'est le cas actuellement, soit dans la vallée.

Avec les conditions climatiques actuelles, le délestage des parcours naturels est une alternative à encourager qui permettra, s'il est assorti de mesures de gestion conservatoires des parcours naturels, d'enrayer la désertification et éventuellement assurer la régénération.

Si l'on veut que les retombées économiques de l'après barrage profitent

INCIDENCE DES BARRAGES SUR LA FAUNE, LA FLORE ET LE BETAIL

Ce vaste problème ne peut être traité dans le cadre d'un exposé de quelques pages, aussi nous limiterons nous à présenter les faits les plus connus et à mettre en relief les divers problèmes issus de la mise en eau des barrages,

I - LES MISES EN EAU DES BARRAGES

La vallée du Fleuve Sénégal connaîtra au cours des prochaines années, plusieurs étapes avant la phase finale,

En 1986, le barrage de Diama sera mis en eau, ce qui arrêtera la remontée de la langue salée ; les crues du fleuve existeront toujours,

Puis, environ 2 ans après, ce sera au tour du barrage de Manantali et il est théoriquement prévu la suppression des crues ; ce barrage régulant le cours du fleuve. Il est possible que cette hypothèse soit remise en question et qu'il y ait une crue "artificielle" chaque année.

Dans le Delta du Sénégal, les conditions seront différentes selon que la digue de la rive droite, côté mauritanien sera ou non édifiée.

II - ACTION SUR LA FAUNE

Indépendamment de la mise en oeuvre des barrages, la faune sauvage est en régression, à cause de l'action combinée de l'homme et du climat. L'homme, par l'agriculture et l'élevage, réduit les aires d'habitat de la faune et la sécheresse y rend les conditions de vie plus difficiles. Le lion a été éliminé de la basse et moyenne vallée ; dans le lac de Guiers et le Parc national du Djoudj, crocodile du Nil et lamantin sont rares et menacés.

Dans la haute vallée, la retenue de Manantali recouvrira près de 43 000 ha, ce qui chassera lions, antilopes, etc... vers des territoires déjà occupés. Les aménagements agricoles prévus, contribueront à augmenter la pression sur ces territoires, au détriment de la faune.

Le barrage de Diama, après sa mise en service, ne provoquera pas de retenue d'eau à proprement parler, mais il assurera le remplissage correct des bras du delta en eau douce, ce qui aura un effet positif sur la faune, améliorant l'habitat du crocodile du Nil et du lamantin.

La retenue de Manantali pourra également créer un habitat favorable au crocodile du Nil et à l'hippopotame.

Si la suppression des crues du fleuve est effective, les habitats créés dans les stations périodiquement inondées disparaîtront au préjudice de la faune qui s'y trouve encore.

A l'heure actuelle, il paraît difficile de savoir qu'elle sera la physiologie exacte du Delta, d'une part après la mise en service de Diama, d'autre part après la régulation des crues. Sur la rive droite mauritanienne, la construction d'une digue est prévue, une fois en place, les conditions d'inondation seront modifiées.

L'intérêt ornithologique du Parc national du Djoudj n'est plus à démontrer ; la sécheresse actuelle, ayant entraîné une diminution de la population aviaire, prouve que l'écosystème, tel qu'il existait après la création du parc, est absolument nécessaire au maintien de celui-ci.

Sans un état exact des effets de la mise en service de Diama, il n'est pas possible de préciser l'impact du barrage sur l'avifaune. On doit seulement retenir l'idée qu'il est très important de tout mettre en oeuvre afin de reconstituer des conditions écologiques à l'origine de la réussite du Djoudj.

L'amélioration des conditions de remplissage des lacs de Guiers, R' Kiz et de l'Alfout el Sahel créeront des conditions favorables au développement de la faune aviaire.

III - ACTION SUR LA FLORE

Les incidences des barrages sur la flore, ou mieux sur la végétation naturelle, seront différentes selon la localisation.

Dans la haute vallée, la retenue de Manantali détruira 43 000 ha de forêt et de savane arbustive. Les habitants, leur cheptel, ainsi que la faune sauvage s'installeront alors que des terrains déjà occupés, accentuant la pression biotique sur le milieu naturel ; elle sera augmentée par les aménagements hydroagricoles. Dans le cas de la haute vallée, l'impact sera négatif.

Dans la vallée proprement dite, si les crues sont supprimées, on assistera à la disparition de toutes les zones d'inondation du lit majeur du fleuve et de leur flore spécifique qui assurent des pâturages de décrue aux troupeaux. Les forêts de gonakiers sont également appelées à disparaître ; on estime que 7 600 ha seront touchés.

L'impact des barrages sur la flore sera négatif dans la haute et moyenne vallée ; dans la Delta, il n'est pas possible de se prononcer, mais il est à souhaiter qu'après la mise en eau des deux barrages, on puisse y retrouver un écosystème du type de celui du Djoudj, soit "naturellement", soit par des travaux d'aménagement supplémentaires.

IV - ACTION SUR LE BETAIL

L'élevage dans le bassin du fleuve Sénégal est de type extensif, les animaux utilisent les pâturages naturels du Walo et du Diéri.

Dans la moyenne et basse vallée du fleuve, la suppression de la crue aura un impact défavorable, les animaux ne pourront plus utiliser les pâturages de décrue qui fournissent une alimentation de bonne qualité.

Les plans d'aménagement mettent l'accent sur les cultures fourragères, ce qui implique une modification profonde des systèmes d'élevage.

La mise en place de périmètres fourragers ne pourra se faire, pour des raisons matérielles que progressivement ; fourrage cultivé et résidus de récoltes pourront alors être utilisés pour alimenter les animaux d'agriculteurs qui feront de l'embouche. L'adaptation à ce mode d'élevage risque de poser des problèmes à l'éleveur traditionnel, du Ferlo par exemple. Au cours de l'après barrage, ce type d'élevage devra être inclus dans les plans de développement qui ne devront pas se limiter à une frange étroite le long du fleuve.

Il est fort probable que dans un premier temps, la disparition des parcours du Walo, l'occupation des terres par les périmètres agricoles, la gêne pour l'accès au fleuve auront un impact négatif sur le bétail et les éleveurs.

Dans un deuxième temps, les périmètres installés par des agriculteurs, avec les sous-produits et éventuellement les cultures fourragères, créeront une demande d'animaux à emboucher.

C'est à ce stade que l'on doit parfaire l'effort de stratification entrepris au Sénégal en particulier en organisant le Ferlo comme zone de naissance, le réélevage se faisant soit au sud, comme c'est le cas actuellement, soit dans la vallée.

Avec les conditions climatiques actuelles, le délestage des parcours naturels est une alternative à encourager qui permettra, s'il est assorti de mesures de gestion conservatoires des parcours naturels, d'enrayer la désertification et éventuellement assurer la régénération.

Si l'on veut que les retombées économiques de l'après barrage profitent aux éleveurs, il faut impérativement tenir compte de l'homme, des pâturages naturels et l'apport alimentaire du fleuve.

V - CONCLUSIONS

Les incidences des barrages sur la faune, la flore et le bétail sont globalement négatives, car la priorité a été donnée à l'arrêt de la remontée de la langue salée, à la régularisation de la crue, à la navigabilité et aux périmètres agricoles.

Bien qu'il y ait eu une étude sur l'environnement, peu de solutions ont été proposées pour répondre aux bouleversements de l'écosystème ; bouleversements qu'il est difficile de prévoir dans le détail.

La réalisation des grands objectifs prévus se faisant progressivement, les effets de l'impact sur l'environnement se feront également sentir progressivement, il sera alors possible d'intervenir rapidement.

Pour cela, il faut comme préalable, mettre en place un programme permanent d'étude d'impact sur l'environnement et de surveillance continue (faune, végétation naturelle, milieu pastoral extensif). Le principe en a été retenu au "Séminaire sur la gestion de l'environnement dans le Bassin du Fleuve Sénégal - Aspects surveillance du 13 au 19 décembre 1983". Il faut également avoir la possibilité de dégager très rapidement des fonds pour réaliser des travaux destinés à modifier, canaliser ou développer une tendance.